

Demande de subvention à la caisse départementale scolaire

Le Conseil municipal

Demande une subvention à la caisse départementale scolaire
(Loi Barangé) pour l'ex 1955 pour la réalisation du programme
et qui comporte:

Travaux de réfection: 137411

Mobilier scolaire : 263380

Matériel d'enseign.^t : 95914

496.705

Le financement de cette opération sera financé ^{etabli} sur les
fonds libres communaux.